



— trajet déviation.



Commune de VASSELAY

**ARRÊTÉ du 29 janvier 2024 portant réglementation de la circulation avec déviation
Pour des travaux sur la VC 5 - Route de Fontland à VASSELAY,
le 08 avril 2024.**

Le Maire de VASSELAY (CHER),

Vu le code de la route et notamment ses articles L411-1, L411-8, R411-18, R411-25, R411-28, R413-1, R413-14 et R414-14 ;
Vu le code de la voirie routière ;
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général des propriétés des personnes publiques ;
Vu la 8^{ème} partie (signalisation temporaire) du livre I de l'instruction interministérielle du 6 novembre 1992 modifiée par l'arrêté du 11 février 2008 ;
Vu la demande en date du 28 février 2024 faite par la Société SDEL BERRY – Route de Marcilly – 41300 SALBRIS ;

Considérant que pour permettre d'effectuer les travaux, pour la création d'un nouveau branchement électrique ENEDIS aéro souterrain sur 2 demi-journées et pour assurer la sécurité des usagers et des personnels travaillant sur le chantier, il y a lieu de régler momentanément la circulation sur une partie du réseau routier, en agglomération pendant toute la durée de l'intervention ;

ARRÊTE

Article 1 : Pendant toute la durée des travaux soit 2 jours, sur la VC 5 – Route de Fontland, entre le 01 avril 2024 et le 01 mai 2024, la circulation sera interdite à tout véhicule. **Une déviation devra être mise en place via la Route des Perpins et l'Allée de la Fontaine aux Dames selon le plan annexé.**

Article 2 : Pendant cette période, il sera interdit de stationner aux abords et sur toute la longueur du chantier.

Article 3 : A l'approche du chantier, ainsi que sur le chantier même, la signalisation réglementaire sera mise en place, entretenue et retirée par l'Entreprise chargée des travaux.

Article 4 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et réprimée conformément aux prescriptions du code de la route.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 6 : La Société SDEL BERRY, M. le Maire de Vasselay, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,



Jean-Luc LÉGER.